

Des jeunes de 14 ans en renfort dans les garderies? ^[1]

Author: Rémillard, David

Source: Radio-Canada

Format: Article

Publication Date: 17 May 2020

AVAILABILITY

Access online ^[2]

EXCERPTS

Après les craintes financières et sanitaires, voilà que la rareté de la main-d'œuvre inquiète les services de garde éducatifs à l'enfance. Le gouvernement a cru bon cette semaine de leur rappeler certaines possibilités, dont celle d'embaucher des jeunes de moins de 16 ans.

Le gouvernement a volontairement évoqué aux gestionnaires qu'il était légal d'embaucher des jeunes dès l'âge de 14 ans, lorsque l'année scolaire sera terminée.

Dans son bulletin d'informations envoyé dans le réseau vendredi, le ministère de la Famille indique que ces derniers peuvent, en vertu des lois en vigueur, faire appel à ces étudiants du secondaire pour des tâches comme la désinfection, le ménage et l'accueil des enfants.

"Lors du congé scolaire estival, les étudiants de 14 ans et plus pourront être embauchés à ces postes, est-il écrit. L'employeur qui souhaite faire travailler un enfant de moins de 14 ans doit obtenir l'autorisation écrite d'un de ses parents ou de son tuteur, tel que stipulé dans la Loi sur les normes du travail."

Pas une directive

Au cabinet du ministre Mathieu Lacombe, on précise que cette note n'est pas une directive, mais bien un rappel des lois et des possibilités pour les gestionnaires de services de garde éducatifs.

Dans un précédent bulletin, en début de semaine, le Ministère proposait déjà comme stratégie d'embaucher des jeunes âgés de 16 ans ou plus "pour accroître le bassin de personnel." On évoquait comme avantage que ces mineurs n'étaient pas soumis au processus de vérification des antécédents judiciaires, appelée "la vérification de l'absence d'empêchement."

D'autant plus qu'à court terme, il est impossible d'embaucher un étudiant de moins de 16 ans. Comme le prévoit la Loi sur l'instruction publique, il faudra attendre la fin de l'année scolaire.

Toujours pour contrer la pénurie de personnel, le ministère a annoncé la semaine dernière l'abaissement temporaire du nombre nécessaire d'éducatrices formées pour un même groupe d'enfants.

Défi de recrutement

Les garderies non subventionnées avaient des problèmes de recrutement bien avant la pandémie. La crise vient ajouter une difficulté supplémentaire.

"Il y a un défi de main-d'œuvre important dans les garderies depuis des années, surtout dans les garderies non subventionnées. Ce phénomène est exacerbé par la pandémie et les besoins dans le secteur de la santé," explique Hugues Mousseau, porte-parole de l'Association des garderies non subventionnées en installation.

Dans ce contexte, des propriétaires se tournent effectivement vers différentes solutions, dont le recours à des étudiants pour réaliser certaines tâches d'entretien.

--Hugues Mousseau, porte-parole, Association des garderies non subventionnées en installation

La crainte est également présente dans les centres de la petite enfance (CPE) et les garderies subventionnées. Des garderies sont présentement privées d'éducatrices formées jugées à risque si elles contractaient le virus. "On a besoin d'éducatrices formées qui soient en mesure d'assurer la mission éducative," souligne Geneviève Bélisle, directrice générale de l'Association québécoise des CPE (AQCPPE).

Elle atteste elle aussi que cette pénurie ne date pas d'hier. "C'est vraiment ces gens-là qu'on essaie de retenir et d'attirer depuis des années. La pandémie vient [amplifier] le problème."

Si les choses vont relativement bien depuis la reprise des activités, note-t-elle, des problèmes pourraient survenir à compter du 8 juin. Si

tout va comme prévu, les taux de remplissage passeront alors à 75 % en zone froide, puis à 100 % le 22 juin.

Les jeunes de 16 ans ou moins pourront alléger les responsabilités des éducatrices, convient-elle, mais seulement "pour des tâches spécifiques." Et ils n'arriveront pas en renfort avant encore un mois et demi.

Ils ne peuvent pas être en responsabilité auprès d'un groupe. Alors ça peut donner un petit coup de pouce, mais ça ne remplace pas une éducatrice titulaire d'un groupe.

-- Geneviève Bélisle, directrice générale, AQCPÉ

L'AQCPÉ procède actuellement à une évaluation des besoins de main-d'œuvre en vue de la reprise complète des activités. Elle est en train d'évaluer la charge de travail supplémentaire provoquée par l'application des mesures sanitaires obligatoires.

À ce sujet, Mme Bélisle a ajouté qu'une réflexion était en cours sur la pertinence de maintenir des mesures aussi strictes dans les régions où la COVID-19 est peu ou pas active.

Antécédents judiciaires

Le bulletin d'informations publié vendredi a aussi permis d'apprendre que le gouvernement allait renoncer à certains assouplissements pour l'embauche de personnel éducateur de remplacement.

L'un d'eux était d'autoriser l'embauche de personnel avant la fin du processus de vérification d'antécédents judiciaires. "Il a été décidé de ne pas permettre l'assouplissement annoncé le 12 mai 2020. Il est donc obligatoire d'attendre les résultats de la vérification avant de placer le personnel éducateur de remplacement en présence des enfants", peut-on lire.

"Plusieurs services de police maintiennent ou ont repris ce service de vérification", explique le Ministère. "Des démarches seront entreprises afin de sensibiliser les différents services de police à traiter ces demandes avec diligence."

Related link:

Region: [Quebec](#) ^[3]

Tags: [health and safety](#) ^[4]

Source URL (modified on 27 May 2020): <https://childcarecanada.org/documents/child-care-news/20/05/des-jeunes-de-14-ans-en-renfort-dans-les-garderies>
Links

[1] <https://childcarecanada.org/documents/child-care-news/20/05/des-jeunes-de-14-ans-en-renfort-dans-les-garderies> [2] <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1703687/adolescents-14-ans-renfort-garderies-covid19-pandemie> [3] <https://childcarecanada.org/taxonomy/term/7855> [4] <https://childcarecanada.org/category/tags/health-and-safety>